

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE MAQUETTES

« Votre Centre Culturel idéal »

Dans le cadre de l'année thématique « *Les lieux, leurs histoires, des histoires sur le réseau du Pilat rhodanien* » et à l'occasion des **20 ans du Centre Culturel**, un concours de maquettes est organisé.

Article 1 – Objet du concours

Le concours a pour objectif d'inviter les participants à imaginer et représenter, sous forme de maquette, **leur Centre Culturel idéal**, en lien avec :

- l'architecture,
- les usages culturels,
- l'histoire et/ou l'avenir Centre Culturel,
- Ce qu'ils aimeraient trouver dans notre lieu.

Les maquettes seront exposées au Centre Culturel **jusqu'à la remise des prix**

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous. Trois catégories sont prévues :

- **Concours Jeunes** : enfants et adolescents jusqu'à 14 ans inclus
- **Concours Adultes** : à partir de 15 ans
- **Collectivités** (classe, association ... – une seule personne référente devra être désignée)

Pour les mineurs, une **autorisation parentale** sera exigée.

Article 3 – Modalités d'inscription

L'inscription est **obligatoire**.

- Période d'inscription : **jusqu'au 30 septembre 2026**
- Une fiche d'inscription devra être complétée (format papier ou numérique)
- Chaque participant ou groupe ne peut présenter **qu'une seule maquette**

Article 4 – Caractéristiques des maquettes

Les maquettes pourront s'inspirer librement de l'architecture actuelle du Centre Culturel ou proposer une architecture entièrement nouvelle.

Elles devront toutefois permettre de **visualiser aisément l'intérieur du bâtiment** (par exemple par une coupe, une ouverture ou tout autre dispositif pertinent) et intégrer à minima une médiathèque et un cinéma.

La manière de représenter ces espaces est laissée à la libre appréciation des participants, dans le respect du format et des dimensions imposés.

- **Dimensions** : Les maquettes doivent impérativement être **contenues dans un cube de 70 cm de longueur, largeur et hauteur maximum**. Tout dépassement entraînera la non-acceptation de la maquette.
- **Matériaux** :
 - Les matériaux sont **libres**
 - Les **matériaux recyclés et recyclables** seront **particulièrement valorisés** par le jury
 - Les matériaux dangereux, périssables ou instables sont interdits
- **Présentation** : Chaque maquette devra être accompagnée d'une **fiche explicative** comprenant :

- le prénom et l'âge du participant (ou nom du groupe)
- la catégorie (jeune / adulte)
- les matériaux utilisés
- le titre de la maquette
- une courte note d'intention (5 à 10 lignes)

Article 5 – Dépôt des maquettes

- Le dépôt des maquettes aura lieu **en décembre 2026** à l'accueil de la médiathèque le Shed
- La date exacte et les modalités pratiques seront communiquées ultérieurement
- Les maquettes devront être déposées complètes et prêtes à être exposées (aucun envoi postal ne sera accepté).

Article 6 – Exposition

Toutes les maquettes acceptées seront exposées au Centre Culturel, sous réserve des contraintes d'espace.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou dommage survenu aux maquettes durant la période d'exposition, malgré le soin apporté à leur présentation et à leur surveillance.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une maquette ne respectant pas le règlement ou présentant un risque pour le public.

Article 7 – Jury et modalités de vote

Les maquettes seront soumises à deux jurys, le premier composé des visiteurs de l'exposition, le second d'acteurs du Centre Culturel.

Les critères d'évaluation pourront inclure : la créativité, la qualité architecturale, le lien avec le thème, l'originalité de la maquette, l'utilisation de matériaux recyclés, la qualité de réalisation, le regard innovant de l'avenir du Centre culturel.

Article 8 – Prix

Deux prix seront attribués au gagnant de chaque catégorie : un prix coup de coeur public, un prix du jury "professionnel".

- **Catégorie Adultes** : *Un puzzle de 2000 pièces représentant le Centre Culturel*
- **Catégorie Jeunes** : *Un puzzle de 1000 pièces représentant le Centre Culturel*
- **Catégorie groupe** : *Un puzzle de 1000 pièces représentant le Centre Culturel*

Les résultats seront annoncés lors d'un temps officiel (date communiquée ultérieurement).

Article 9 – Droits de reproduction et communication

Les participants autorisent le Centre Culturel à :

- photographier les maquettes,
- les diffuser dans le cadre de la communication du projet (exposition, site internet, réseaux sociaux, presse, ...), sans contrepartie financière.

Les maquettes restent la propriété de leurs auteurs qui pourront les récupérer à la fin de l'événement (date communiquée ultérieurement).

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

